

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'OBERMORSCHWIHR  
SEANCE DU 26 août 2024

Le vingt-six août deux mille vingt-quatre , à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de séances de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand HEYBERGER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : 08

Présents : 07

Excusée, avec procuration : 1

Présents : M. Bertrand HEYBERGER, Maire; Mme Christine FUCHS, M. Stéphane BRELURUT, Maire-Adjoint ; M. Pierre TRABER, , M. François GANGLOFF, M. Jean-Charles FARDEL, Mme Maryline GIOIA, conseillers municipaux.

Absente-excusee :

Mme Julie HEYBERGER, procuration à Mme Maryline GIOIA

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation des Procès-verbaux des 27 mai 2024 et 7 juin 2024
2. Exposé des Adjoint
3. Rapport des délégués auprès des EPCI
4. Travaux d'aménagement du Marbacherweg : avenant n°1
5. Réfection du chemin Kreuzweg
6. Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz
7. Redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.
8. Divers et informations

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Mme Florence ANDLAUER est désignée pour remplir cette fonction.

**1. Approbation du Procès-verbal des séances des 27 mai 2024 et 7 juin 2024**

M. le Maire propose au Conseil municipal l'approbation du Procès-verbal des séances des 27 mai 2024 et 7 juin 2024, dont chaque conseiller a été destinataire.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **approuve le Procès-verbal des séances des 27 mai 2024 et 7 juin 2024**

*Délibération déposée le 3 septembre 2024  
à la Préfecture de Colmar*

**2. Exposé des Adjointes**

Intervention de Monsieur Stéphane BRELURUT qui présente 2 dossiers d'urbanisme :

MARZOLF Cédric  
3b rue Principale

Ravalement de façade  
Remplacement grillage muret ouest

RENAULT Thomas  
4 rue Neuve

Création de 2 ouvertures en façade  
Création d'une ouverture en toiture

M. BRELURUT évoque la future rentrée des classes :

Le déménagement de la classe d'Obermorschwihr est terminé.

Le SIVU va renouveler le parc informatique dans la nouvelle école de Voegtlinshoffen.

L'accueil des enfants le matin de 7h30 à 8h10 s'effectuera dorénavant dans l'école d'Obermorschwihr. Il sera assuré par une habitante de notre village, Mme Karine OTT, qui sera assistée dans un premier temps par Mme Myriam HEYBERGER, accompagnatrice du bus.

**3. Rapport des délégués auprès des EPCI**

NEANT

**4. Travaux d'aménagement du Marbacherweg : avenant n°1 Lot Unique VRD / entreprise TPS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21 et suivants :

Vu le Code des Marchés Publics

**Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 1 relatif au Lot unique VRD / entreprise TPS :**

**Montant marché**  
66 600.57 € HT

**Avenant**  
2 520.75 € HT

**Nouveau montant**  
69 121.32 € HT

**Ce montant correspond au le drainage de la source et le bétonnage du réseau télécom et le recalage des quantités réellement exécutées.**

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

*Délibération déposée le 3 septembre 2024  
à la Préfecture de Colmar*

**5. REFECTION DU CHEMIN KREUZWEG**

Le chemin dit Kreuzweg est en très mauvais état, particulièrement exposé au ravinement lors de fortes précipitations.

Après consultation, plusieurs solutions techniques ont été envisagées et chiffrées : celle retenue consiste en un nivelage, broyage du sol, pose de bordures pour retenues d'eau, pose d'un lit de gravier et de dalles alvéolaires avec terre végétale et ensemencement de gazon.

M. HEYBERGER présente le devis de la société GSELL TP de Sigolsheim pour un montant de 72 338 € HT.

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide:**

- **de faire procéder aux travaux du chemin, selon le devis présenté**
- **décide de demander une aide financière à l'Etat au titre de la DETR**
- **décide de demander une aide financière à la CEA au titre du Fonds Communal Alsace**
- **autorise le Maire ou son représentant à signer toute pièce en rapport à ce dossier**

**Le plan de financement prévisionnel est arrêté comme suit :**

- **40 % de subvention au titre de la DETR**
- **40 % de subvention au titre du FCA**
- **20 % d'autofinancement**
  
- **les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024**

*Délibération déposée le 3 septembre 2024  
à la Préfecture de Colmar*

**6. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ**

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune pour les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par un décret du 25 avril 2007.

Le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil :

De fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public à hauteur de 100 % du plafond de 0.035 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus

Que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêtée au 31 décembre de l'année N-1 et de l'indice d'ingénierie mesuré au cours des douze derniers mois précédent la publication de l'indice connu au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N, ou tout autre indice qui viendrait à lui être substitué.

**Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :**

**ADOpte à l'unanimité les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public de la commune pour les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz**

*Délibération déposée le 3 septembre 2024  
à la Préfecture de Colmar*

**7. REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ EXPLOITES PAR GRDF.**

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 mars 2015.

Le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public ;

Il propose au Conseil :

De fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0.35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus

Que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1 et de l'indice d'ingénierie mentionné à l'article R2333-117 du code général des collectivités territoriales.

**Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :**

**ADOpte à l'unanimité les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF**

*Délibération déposée le 3 septembre 2024  
à la Préfecture de Colmar*

**8. Divers et informations**

- La section « pétanque de la Hase » a rencontré un vif succès. 4 terrains ont été réalisés par les bénévoles : une rencontre hebdomadaire est fixée le jeudi après-midi.

- La locataire du logement au-dessus de l'école a dénoncé son bail pour le 1<sup>er</sup> novembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'OBERMORSCHWIHR  
SEANCE DU 26 AOUT 2024**

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation des Procès-verbaux des 27 mai 2024 et 7 juin 2024
2. Exposé des Adjoints
3. Rapport des délégués auprès des EPCI
4. Travaux d'aménagement du Marbacherweg : avenant n°1
5. Réfection du chemin Kreuzweg
6. Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz
7. Redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.
8. Divers et informations

Nom/Prénom	Qualité	Signature	Procuration
HEYBERGER Bertrand	Maire		
Christine FUCHS	Adjoint au Maire		
Stéphane BRELURUT	Adjoint au Maire		
TRABER Pierre	Conseiller Municipal		
GANGLOFF François	Conseiller municipal		
FARDEL Jean-Charles	Conseiller municipal		
GIOIA Maryline	Conseillère municipale		
HEYBERGER Julie	Conseillère municipale	Excusée, procuration à Maryline GIOIA	